Du registre aux délibérations du conseil Communal de cette Commune a été extrait ce qui suit:

Séance publique du 22 avril 2025

PRESENTS :
MM. J.DEVILLE, Bourgmestre-Présidente;
M.CAPRASSE, M.KNODEN, F.MATHURIN,
F.MARVILLE, C.FETTEN, J.GUILLAUME,
P.CARA, C.CRINS, M.HUET, V.BERTE,
F.KETTELLE, M.DEMASY, A.PIETTE,
S.PLENNEVAUX, C.THEIS, F.GASPARD,
Conseillers communaux;
J.-Y. BROUET, Directeur général.

Projet de délibération

OBJET : Appel à projet « Dessertes forestières »
Marché public de travaux par procédure ouverte
Cahier spécial des charges, plans
Examen et approbation

Le Conseil Communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 36 ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Considérant le cahier des charges N° 2025/10 relatif au marché "Dessertes forestières" établi par le Service Marchés publics ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 233.387,76 € hors TVA ou 282.399,19 €, 21% TVA comprise ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure ouverte ;

Considérant que le crédit nécessaire sera inscrit à la première modification budgétaire de l'exercice 2025 et que la dépense sera entièrement financée par subside ;

Vu la communication du dossier au Receveur régional faite en date du _____ conformément à l'article L1124-40, §1, 3° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'avis favorable rendu par le Receveur régional en date du _____;

Sur proposition du Collège communal, le Conseil communal, après en avoir délibéré,

Par oui, non, abstention,

DECIDE

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° 2025/10 et le montant estimé du marché "Dessertes forestières 2025", établis par le Service Marchés publics. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 223.140,49 € hors TVA ou 270.000,00 €, 21% TVA comprise.

Article 2 : De passer le marché par la procédure ouverte.

Article 3 : De compléter, d'approuver et d'envoyer l'avis de marché au niveau national.

Article 4 : De financer cette dépense par le crédit qui sera inscrit à la première modification budgétaire de l'exercice 2025. La dépense sera entièrement financée par subside.

FAIT EN SEANCE PUBLIQUE, DATE QUE DESSUS :
PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,
(s)J. – Y. BROUET

La Présidente,
(s)J. DEVILLE

POUR EXPEDITION CONFORME

Le Directeur Général,
J.-Y. BROUET

La Bourgmestre,
J. DEVILLE

Projet de délibération